



Resiliaton suite a sinistre

Par Imira

Bonjour je suis assuré chez eurofil, j'ai eu un sinistre due a la grele en 2022, et l'on vient de me voler mon vehicule le 9/01/2025, les policiers ont retrouvé le vehicule le 16/01/2025 a 600km de chez moi.

Entre temps, eurofil m'envoie une lettre recomandée en me disant qu'ils me resiliant pour le motif: inadéquation du risque au regard de la politique d'acceptation de la compagnie.
que puis je faire?

Merci

Par kang74

Bonjour

Rien d'autres que de chercher une autre compagnie d'assurance .
Ils ont le droit de ne plus vouloir vous assurer sur ce motif.

Par chaber

bonjour

que puis je faire?
chercher un nouvel assureur

Par Imira

Merci pour votre pragmatisme,

Par stepat

Bonjour,

Vérifiez que tout est conforme à ce qui est indiqué dans cet article du code des assurances :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006811931]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006811931[/url]

Par ailleurs sachez que cette résiliation n'empêche pas l'indemnisation du sinistre en cause, sauf en cas de fausse déclaration bien entendu et d'éventuelles exclusions prévues dans les conditions générales ou particulières.

Sachez aussi qu'un assureur peut résilier à l'échéance sans avoir à motiver sa décision

Par curiosité, en 2022 c'était aussi l'assurance auto ou celle pour l'habitation ?

Vous risquez d'avoir du mal à vous ré-assurer auprès d'un assureur lambda après une résiliation.

Peut-être devrez vous solliciter le Bureau Central de la Tarification (BCT) :

[url=https://www.bureaucentraldetarification.fr/]https://www.bureaucentraldetarification.fr/[/url]

Par Imira

merci beaucoup pour toute ces infos

en 2022 ct l'assurance voiture deja.
cdt